CENTRE HOSPITALIER
Région de Saint-Omer

DECISION

Decision n° 2023-40

Portant sur la composition de la Commission des Usagers (CDU)

Monsieur Christian BURGI, Directeur du Centre Hospitalier de la Région de Saint-Omer,

- Vu le Code de la Santé Publique, notamment l'Article L 1112-3, portant sur les missions de la commission des usagers ;
- Vu le Code de la Santé Publique qui organise la composition, et le fonctionnement de la Commission des usagers définies par les articles R1112-81 à R1112-90 ;
- Vu la Loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des patients et à la qualité du système de santé ;
- Vu les avis émis par les différentes instances du Centre Hospitalier de la Région de Saint-Omer sur les désignations ou élections de leurs représentants pour siéger au sein de la Commission des Usagers, et les mandats en cours ;
- Vu le Procès-verbal d'élections à la Présidence et à la Vice-présidence de la Commission des Usagers en date du 11 mai 2022 ;
- Vu l'arrêté de désignation des représentants des usagers émis par l'ARS en date du 30 novembre 2022 ;
- Vu la décision de composition de la CDU 2022-45 ;
- Vu la délibération du Conseil de surveillance désignant Mme Christine VANDESTEENE en tant que représentant du conseil de surveillance à la CDU, en date du 27 juin 2022, suite à la démission de M. MARQUANT en date du 9 mars 2022 ;
- Vu l'arrêté portant nomination de monsieur Christian BURGI, en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de la Région de Saint Omer en date du 27 août 2021, et son procès-verbal d'installation en date du 20 septembre 2021 ;

Décide :

Article 1 : COMPOSITION DE LA COMMISSION DES USAGERS

La composition de la Commission des Usagers est fixée ainsi qu'il suit à compter de la date de la signature de la présente décision :

Madame Maude BULTEZ, Directrice adjointe Centre Hospitalier de la Région de Saint-Omer, Présidente,

Madame Nathalie ARQUISCH, Cadre Supérieur de Santé, Vice-Présidente,

Monsieur Ludovic FILIPIAK, cadre de santé, unité et équipe mobile de soins palliatifs, médiateur non médecin suppléant,

Monsieur le Docteur Samuel SAWADOGO, Médecin médiateur, titulaire,

Monsieur le Docteur Christian NOTTEAU, Médecin médiateur, suppléant,

Monsieur Romain GABET, représentant des usagers, titulaire, membre de l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) 62, désigné par l'ARS en date du 30 novembre 2022,

Monsieur Jean-Maurice ALBAUT, représentant des usagers, titulaire, membre de France Handicap (Délégation du Pas-de-Calais), désigné par l'ARS en date du 30 novembre 2022,

Monsieur Philippe BADUEL, représentant des usagers suppléant, membre de l'Union fédérale des consommateurs Que choisir Hauts-de-France, désigné par l'ARS en date du 30 novembre 2022,

CENTRE HOSPITALIER
Région de Saint-Omer

Madame Céline BUTTEZ, représentante des usagers suppléante, membre de la Ligue nationale contre l'obésité, désignée par l'ARS en date du 30 novembre 2022,

Monsieur le Docteur Flavien CACCIAPALLE, Président de la Commission Médicale d'Établissement, ou son représentant,

Madame Christine VANDESTEENE, représentant du Conseil de Surveillance, adjointe au maire de Saint-Omer, titulaire, désignée le 27 juin 2022,

Monsieur Paul BOUQUILLION, représentant du personnel, titulaire, membre du Comité Technique d'Etablissement, élu en date du 22 Mars 2019,

Madame Olivia LOBIAU, coordinatrice de la filière gériatrique de l'Audomarois, représentante titulaire de la CSIRMT élue en date du 30 mars 2023,

Monsieur Remy PARMENTIER, cadre de santé Urgences, SMUR, USMP, représentant suppléant de la CSIRMT, élu en date du 30/03/2023,

Madame Anne-Sophie HARDY, Responsable de la Qualité et de la Gestion des Risques, siégeant à titre consultatif.

Article 2 : DUREE DES MANDATS

Il est fait application des dispositions de l'Article R 1112.85 du Code de la Santé Publique pour ce qui concerne la durée du mandat de chacun des membres de la Commission des Usagers.

Les mandats des médiateurs titulaires et suppléants ont pris effet à compter du 7 février 2023, pour une durée de trois ans.

Les mandats des représentants des Usagers, désignés par l'ARS, ont pris effet à compter du 1er décembre 2022, pour une durée de trois ans.

Les mandats des autres membres prendront fin en même temps que le mandat ou les fonctions au titre desquels les intéressés ont été désignés ou élus, ou en cas de départ ou démission.

Article 3 : PRÉSIDENCE ET VICE-PRÉSIDENCE

Le Président est élu, pour un mandat de trois ans renouvelable deux fois, par l'ensemble des membres électeurs de la commission. Cette élection a eu lieu le 11 mai 2022.

Le vice-président est élu dans les mêmes conditions et pour la même durée que le Président. Cette élection a eu lieu le 14 juin 2023.

Fait à SAINT-OMER, le 22 juin 2023

Le Directeur du Centre Hospitalier
De la Région de SAINT-OMER,

CENTRE HOSPITALIER de la REGION de SAINT-OMER
Le Directeur

Christian BURGI

Ampliation de la présente décision sera :

- affichée dans l'enceinte du Centre Hospitalier de la Région de Saint-Omer (Hall de chacun de ses pavillons)
- transmise à Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France,
- transmise à chacun des membres de la Commission des Usagers.